



Conseil de la Ville

Règlement RV-2004-01-73 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 251-89 de l'ex-Ville de Saint-Romuald

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification de la carte des affectations du sol**

La « carte no. 2 - Affectations du sol » à laquelle réfère l'article 2.1.1 du *Règlement sur le plan d'urbanisme* numéro 251-89 de l'ex-Ville de Saint-Romuald est modifiée pour remplacer une aire d'affectation *Expansion résidentielle* par une aire d'affectation *Résidentielle moyenne densité*, pour corriger les limites de certaines aires d'affectation et pour repositionner le prolongement futur de la rue de la Colombière jusqu'au boulevard de la Rive-Sud le tout tel qu'illustré au plan en annexe « A ».

Adopté le 19 janvier 2004

(signé) Jean Garon

(signé) Danielle Bilodeau

Jean Garon, maire

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 10 MARS 2004